



# Délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Aleyrac

Séance du 10 mai 2023

**N°2023-04-01**

**Objet : Sécurisation du chemin du Prieuré / Demande de subvention au titre des amendes de police**

L'an deux mille vingt-trois et le dix mai à 19 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNAUD Dominique, le Maire.

**Date de convocation** : 03/05/2023

**Nombre de membres en exercice** : 6

**Présents** : Mmes BLAYN Suzanne, SERRE Jeannine et GIRY Thérèse  
MM. ARNAUD Dominique, GIRY Ulysse et SERRE Jérôme  
Lesquels forment la totalité des membres en exercice.

Le Maire rapporte au Conseil Municipal qu'il est indispensable de sécuriser le chemin du Prieuré en interdisant l'accès aux véhicules. Cette voie, d'environ 500 mètres de long sur une largeur de 3 mètres finissant en cul-de-sac, dessert l'accès au monument classé, Notre-Dame d'Aleyrac. Cet accès est dangereux pour les piétons qui se rendent au monument et aux voitures qui ne peuvent que difficilement se croiser et faire demi-tour. L'installation d'une barrière serait la solution pour sécuriser ce chemin.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de faire réaliser la pose d'une barrière à l'entrée du chemin du Prieuré ;
- **RETIENT** le devis des entreprises SIGNAMAT de Montélimar (Drôme) et PASCAL-TERRAS de La Touche (Drôme) pour réaliser ces travaux, et ce, pour un montant total de 1 627,45 € HT ;
- **SOLLICITE** le financement le plus élevé possible du Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre des amendes de Police ;
- **AUTORISE** le Maire à engager toutes démarches et à signer tout document afférant à cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Dominique ARNAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le  
et publication ou notification du  
Le Maire,